

Le Ministre de la Santé confirme le soutien de l'État à la restructuration du CHRU de Nancy



Carole GRANDJEAN

Députée de Meurthe-et-Moselle

Commissaire aux Affaires Européennes

Commissaire aux Affaires Sociales

La députée de Meurthe-et-Moselle, Carole GRANDJEAN, a reçu un courrier du Ministre de la Santé et des Solidarités, Olivier VERAN, confirmant la validation définitive du projet du nouveau CHRU et le soutien financier de l'État, réalisé à l'issue de plusieurs expertises pour sécuriser la qualité et la pertinence du projet.

La députée, qui avait interpellé le Ministre dès 2018 et à plusieurs reprises, sur la nécessité d'un accompagnement prioritaire du CHRU de Nancy par le Ségur de la Santé, salue cette nouvelle qui permettra de conserver l'excellence opérationnelle d'un des meilleurs hôpitaux de France, son exemplarité dans sa capacité à travailler en coopération avec la médecine de ville, et de favoriser la qualité de vie au travail des soignants et administratifs.

La restructuration du CHRU de Nancy est le premier projet soutenu dans le cadre du Ségur de la Santé et représente pour la députée la traduction concrète de son travail de parlementaire, portant la voix de son territoire, à l'Assemblée Nationale. Elle ajoute : « *C'est un projet ambitieux pour la santé, au plus proche des habitants, avec une vision pour les décennies à venir.* »

L'État investit ainsi 420 millions d'euros pour le CHRU de Nancy : soit 70 % du coût total d'investissement du projet de regroupement sur le site de Brabois. Cette restructuration est attendue depuis de longues années et représente pour la députée un impératif pour une meilleure coopération des établissements de santé, sur le territoire.

L'État annule la suppression de 300 postes qui avaient été envisagée dans le cadre du COPERMO (Comité Interministériel de la performance et de la modernisation de l'offre de soins hospitaliers). L'établissement augmente le nombre de lits et passe ainsi de 1314 à 1350 lits : une démarche inédite depuis plusieurs quinquennats.

L'État reprend également un tiers de la dette du CHRU, soit 128 millions d'euros.

Pour Carole GRANDJEAN, ce soutien massif de l'État contribuera à faire de notre département un territoire de santé performant comprenant une offre de soins de qualité et de proximité pour tous les Meurthe-et-Mosellans. La députée rappelle que le soutien de l'État à notre région s'élève à 1,2 milliards d'euros pour soutenir, moderniser, investir dans le secteur de la santé et maintenir la qualité et l'offre de soins sur les territoires. « *Politiquement, cet engagement massif vient corriger les erreurs de gestion des quinquennats précédents, pour investir, désendetter, augmenter le nombre de lits et annuler les suppressions de postes.* »

Contact

en circonscription : 03 83 34 38 51

à Paris : 01 40 63 75 67

carole.grandjean@assemblee-nationale.fr



CGrandjean54



GrandjeanCarole



carolegrandjean

www.carolegrandjean.fr